

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 04 mars 2025

Délibération N° DE_004_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	8	8
Date de la convocation : 26/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, DANIEL GINIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention de mise à disposition de la parcelle 125 B 376

Madame le maire propose au conseil municipal de mettre à disposition de Monsieur REBOUL-SALZE Frédéric, de Madame HEEREN Elske et de Monsieur THIESBRUMMEL Dagmar la parcelle 125 B 0376 lieudit « les costes ».

Cette mise à disposition leur permettra de réaliser les assainissements individuels de leurs habitations.

Aucun règlement ne leur sera demandé. Cependant, ils seront solidairement responsables de l'entretien de la parcelle concernée.

Cette mise à disposition est conclue pour une durée indéterminée. La commune se réserve toutefois le droit de mettre fin à celle-ci en cas de non-respect des obligations.

Une nouvelle convention devra être rédigée en cas de changement de propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la parcelle 125 B 0376 gratuitement à Monsieur REBOUL-SALZE Frédéric, Madame HEEREN Elske et Monsieur THIESBRUMMEL Dagmar.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer la convention

Date de transmission de l'acte: 05/03/2025
Date de réception de l'AR: 05/03/2025

007-210701470-DE_004_2025-DE
A G E D I

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

DANIEL GINIER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 05/03/2025
Date de reception de l'AR: 05/03/2025

007-210701470-DE_004_2025-DE
A G E D I